

**Complément à l'Avis n° 2017/02-02  
relatif à l'accréditation de l'Université de Tours –  
Ecole polytechnique de l'Université de Tours  
(Polytech Tours)  
à délivrer des titres d'ingénieur spécialisé**

Objet de la demande

*« Cet avis s'accompagne d'une injonction :  
Etablir un plan d'actions stratégique relatif à la spécialité « Génie de l'aménagement et de  
l'Environnement » en vue de conforter son positionnement au regard de débouchés  
professionnels identifiés et bien positionnés. »*

*Avis n°2017/02-02*

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par Polytech Tours,
- Vu la note de synthèse établie par Agnès FABRE, membre de la CTI
- Vu la proposition de prise d'acte exprimée par le Bureau de la Commission lors de la réunion du 23 novembre 2017,

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :**

La Commission **prend acte favorablement du plan d'actions suite à injonction** remis par l'école et relatif à la spécialité « Génie de l'aménagement et de l'Environnement ». L'école en présentera le suivi dans le rapport intermédiaire demandé pour le 15 février 2019. (Avis n°2017/02-02).

Délibéré en séance plénière à Paris, le 5 décembre 2017.

Adopté en séance plénière à Paris, les 16 et 17 janvier 2018.



Le président  
Laurent MAHIEU